- 79 - PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 août 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Danie Deschênes Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Madame Katherine-Erika Vincent, directrice générale Madame Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-08-213 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

- **7.1** Résolution d'appui à la Ville de L'Île-Perrot traitement des eaux usées du Parc industriel et du plateau Notre-Dame;
- **7.2** Autorisation de dépense frais d'ingénierie avenue Forest;
- **7.3** Autorisation de dépense brise-vent végétal sur le boul. Don-Quichotte entre la rue Marceau et le golf de L'Île-Perrot;
- 7.4 Soirée casino de la SDPHPDM achat d'une table et billets;
- **7.5** AGAIP achat de billets pour le souper 25^e anniversaire.

ADOPTÉE

2013-08-214 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-08-215 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2013 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de juillet 2013, au montant de **132 312.75** \$.

ADOPTÉE

2013-08-216 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2013 – APPROBATION</u>

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de juillet 2013, au montant de **1 718 536.88** \$.

ADOPTÉE

2013-08-217 RÈGLEMENT NUMÉRO 494-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – SECTEURS PATRIMONIAUX- ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement no 494-1 a été adopté lors de la séance tenue le 11 juin 2013;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 août 2013;

Considérant que le règlement no 494-1 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le règlement no 494-1 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Secteurs patrimoniaux ».

ADOPTÉE

2013-08-218 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 505 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NOS 237 ET 265 RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, un règlement qui portera le numéro 505 intitulé « Règlement modifiant les règlements nos 237 et 265 relativement à l'utilisation de l'eau potable ».

2013-08-219 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT NO 506 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES SERVICES ET TRAVAUX RELATIFS AUX BASSINS DE RÉTENTION, ÉCLAIRAGE ET PROFILAGE DU PARC DES ÉPERVIERS

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente le règlement no 506, décrétant une dépense et un emprunt pour les services et travaux relatifs aux bassins de rétention, éclairage et profilage du parc des Éperviers.

2013-08-220 OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES GT2013-07 - PLAN DE GESTION, DE CONSERVATION ET DE COMPENSATION DES MILIEUX NATURELS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour l'élaboration du plan de gestion, de conservation et de compensation des milieux naturels de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, 6 soumissions ont été reçues, au plus tard à 10h30, le 30 juillet 2013.

Considérant le rapport du comité de sélection en date du 30 juillet 2013.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'accepter la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit **BIOFILIA** consultants en environnement, ayant son siège social au 595, rue Principale, Laval, province de Québec, H7X 1E6 pour les services d'élaboration du plan de gestion, de conservation et de compensation des milieux naturels et ce pour un montant de **34 912.50** \$ plus taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres numéro GT2013-07.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2013-08-221 OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES GT2013-08 - AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS ET D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU - PARC DES MOUETTES

Cet item est retiré.

2013-08-222 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2013-17 : LOT 5 089 626 (RUE DE LA RHAPSODIE)</u>

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2013-17 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le dossier a été bien étudié par les membres du Comité;

Considérant que la demande aurait pour effet de porter atteinte à la jouissance réelle du droit de propriété des immeubles voisins.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure no 2013-17, lot 5 089 626 (rue de la Rhapsodie) à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal sur un lot ayant une superficie de 675,3 mètres carrés au lieu des 930 mètres carrés prescrits à la réglementation; ayant un frontage minimal de 24 mètres qui n'est pas respecté sur au moins les 2/3 de la profondeur minimale exigée contrairement à ce qui est prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2013-08-223 <u>AUTORISATION DE DÉPENSE – PAVAGE ET BORDURES DU BOULEVARD VIRGINIE-ROY</u>

Considérant que la Ville a une entente avec le promoteur relativement au projet l'Aristocrate.

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage et bordures pour le boulevard Virginie-Roy.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser une dépense de **67 840 \$**, taxes nettes pour les travaux de pavage et bordures du boulevard Virginie-Roy.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-710.

ADOPTÉE

2013-08-224 <u>CONGRÈS DES MILIEUX DOCUMENTAIRES DU QUÉBEC – INSCRIPTION</u>

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser madame **Guylaine Lauzon**, responsable de la bibliothèque à assister au Congrès des milieux documentaires du Québec qui aura lieu au Palais des Congrès de Montréal, du 25 au 27 novembre 2013.

Que les frais d'inscription de **450** \$, d'hébergement et de repas de **400** \$ soient remboursés. Les autres frais seront remboursés suivant la présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-737-10-311.

ADOPTÉE

2013-08-225 BIBLIOPERROT : ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ

Considérant que les villes de L'Île-Perrot, Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désirent élargir les services bibliothécaires aux citoyens et membres en règle de chacune des bibliothèques.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accepter l'entente de réciprocité aux conditions présentées avec la présente résolution et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de réciprocité.

ADOPTÉE

2013-08-226 <u>SUBVENTION AUX ORGANISMES - ÉVÉNEMENT NOTRE-DAME EN</u> FÊTE 2013

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention de **500** \$ chacun, aux 8 organismes reconnus par la Ville ayant contribué à la réalisation de l'événement Notre-Dame en Fête 2013, suite à leur participation à la journée de l'événement, pour une somme totale de **4 000** \$:

- Les Archers Perrotdamois
- Les Gymnastes de l'Île
- Les Citoyens Perrotdamois
- La ligue de balle amicale
- Le Club de l'âge d'or Sainte-Jeanne-de-Chantal
- > Le Club de pétanque
- ➤ Les Scouts de NDIP
- L'Association de tennis de NDIP

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et puisée dans le poste budgétaire 1-02-728-10-992.

ADOPTÉE

2013-08-227 <u>AUTORISATION DE DÉPENSES – SOUPER DE LA MAIRESSE 2013 – CLUB DE GOLF ÎLE-PERROT</u>

Considérant que le 18 juin dernier avait lieu, au Club de golf Ile-Perrot, le souper de la mairesse 2013 pour fins caritatives.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la dépense de **10 518.92 \$**, plus taxes payable au Club de golf Île-Perrot pour les frais associés au souper de la mairesse 2013.

ADOPTÉE

2013-08-228 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE- BIBLIOPRESTO ET SOGANEL</u>

Considérant que la Ville a signé un contrat de licence avec BiblioPresto, conformément à sa résolution numéro 2012-08-222 afin que les citoyens aient accès aux livres numériques.

Considérant que des difficultés juridiques ont été soulevées relativement à la Loi sur les droits d'auteur et qu'une entente est intervenue entre la Société de gestion de l'Association nationale des éditeurs de livres (SOGANEL) et BiblioPresto.ca, le 17 juillet 2013.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser, Guylaine Lauzon, responsable à la bibliothèque Marie-Uguay, à signer l'avis d'acceptation de licences de prêts numériques conformément à l'entente intervenue entre la Société de gestion de l'Association nationale des éditeurs de livres (SOGANEL) et BiblioPresto.ca, le 17 juillet 2013.

ADOPTÉE

2013-08-229

APPEL D'OFFRES COMMUN (VILLE DE L'ÎLE PERROT, PINCOURT, VAUDREUIL-DORION ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT) POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES RÉSIDUS VERTS POUR LES ANNÉES 2014-2016

Considérant que le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des déchets prend fin au 31 décembre 2013;

Considérant que le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts prend fin au 31 décembre 2013 (excluant les années d'option);

- 84 - Considérant que les villes de L'Île-Perrot, Pincourt, Vaudreuil-Dorion et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se sont montrées favorables à procéder à un appel d'offres commun pour la collecte, le transport et la disposition des déchets et des résidus verts;

Considérant que la ville de L'Île-Perrot s'est montrée favorable à accepter le mandat de procéder à un appel d'offres regroupé;

Considérant que les particularités, exigences ou modalités spécifiques requises pour la Ville seront intégrées au devis.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la Ville à faire partie du regroupement;

De confier le mandat à la Ville de L'Île-Perrot afin de procéder à un appel d'offres regroupé pour les services de collecte, transport et disposition des déchets et des résidus verts pour les années 2014, 2015 et 2016 ainsi que pour les années 2017 et 2018 sur une base optionnelle.

D'informer la MRC de l'existence de cet appel d'offres.

ADOPTÉE

2013-08-230 PACTE RURAL II – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que le Conseil a demandé une subvention, conformément à sa résolution numéro 2011-04-98, dans le cadre du programme parc rural II- « Réseau cyclable – tronçon boulevards St-Joseph et Perrot »;

Considérant que le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges ont accordé une subvention de 15 000 \$;

Considérant que la personne autorisée à signer le protocole d'entente n'est plus à l'emploi de la Ville.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse à signer le protocole d'entente pour la subvention de **15 000** \$ accordée par le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges et la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre du programme parc rural II - « Réseau cyclable- tronçon boulevards St-Joseph et Perrot ».

ADOPTÉE

2013-08-231 <u>ÉTAT DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES</u> <u>MUNICIPALES – ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES</u>

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par la trésorière et entend ordonner à la greffière de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'en vertu de l'article 525 de la *Loi sur les cités et villes*, l'acquéreur, à l'expiration du délai d'un an après ladite vente, a droit à un acte de vente de la part du conseil municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les ventes définitives pour ces lots.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'ordonner à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 12 novembre 2013 à 14 h, au Carrefour Notre-Dame, situé au 1300, boul. Don-Quichotte, les immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent sur la liste jointe à la présente résolution;

De procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Que le conseil municipal autorise la vente des lots adjudiqués lors des ventes pour non-paiement de taxes du 12 novembre 2013;

Que la mairesse et la greffière soient autorisées à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution.

ADOPTÉE

2013-08-232 <u>IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES – AUTORISATION D'ENCHÉRIR ET D'ACQUÉRIR</u>

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la directrice générale à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, les immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales, lors de la vente à l'enchère publique par la Ville, le mardi 12 novembre 2013 à 14 h.

ADOPTÉE

2013-08-233 <u>RÉSOLUTION D'APPUI – VILLE DE L'ÎLE-PERROT – TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU PARC INDUSTRIEL ET PLATEAU-NOTREDAME</u>

Considérant que les eaux usées du parc industriel sont traitées par la Ville de L'Île-Perrot;

Considérant le développement futur à être réalisé sur le plateau Notre-Dame;

Considérant la possibilité de la Ville de traiter elle-même ses eaux usées pour ces secteurs.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que demande soit faite à la Ville de L'Île-Perrot de tenir compte de ses eaux usées pour les secteurs du parc industriel et du plateau Notre-Dame, lors de la mise à niveau de leur usine de traitement des eaux usées et les travaux d'infrastructures y reliés.

ADOPTÉE

2013-08-234 <u>AUTORISATION DE DÉPENSE – FRAIS D'INGÉNIERIE AVENUE</u> <u>FOREST</u>

Considérant que CDGU ingénierie urbaine a transmis à la Ville, 2 factures d'honoraires supplémentaires pour la surveillance du chantier de l'avenue Forest au montant respectif de 21 000 \$ et 11 250 \$ plus taxes applicables.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser une dépense de **32 250 \$** plus taxes, payable à **CDGU ingénierie urbaine** pour les honoraires supplémentaires de la surveillance du chantier de l'avenue Forest.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-710.

ADOPTÉE

2013-08-235 <u>AUTORISATION DE DÉPENSE – BRISE-VENT VÉGÉTAL SUR LE BOULEVARD DON-QUICHOTTE ENTRE LA RUE MARCEAU ET LE GOLF DE L'ÎLE-PERROT</u>

Considérant qu'il y a formation fréquente de glace noire sur le boulevard Don Quichotte entre la rue Marceau et le golf de L'Île-Perrot;

Considérant que le Ministère des Transports, dans une correspondance du 17 juin 2013, décrète que ce n'est pas une zone accidentogène, mais que c'est propice à la formation de poudrerie et qu'il recommande à la Ville de procéder à l'aménagement d'un brise-vent.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser une dépense de **13 685** \$ plus taxes, pour l'aménagement d'un brise-vent végétal sur le boulevard Don-Quichotte entre la rue Marceau et le Golf de L'Île-Perrot.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-710.

ADOPTÉE

2013-08-236 SOIRÉE CASINO DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – ACHAT D'UNE TABLE ET BILLETS

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville achète une table pour la soirée Casino « Misez sur la Pointe » au coût de **250** \$ et 7 billets au coût unitaire de 40 \$ pour une somme de **280** \$.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2013-08-237 AGAIP – ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER 25^E ANNIVERSAIRE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 4 billets pour le souper 25^e anniversaire de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, qui se tiendra le vendredi 13 septembre 2013, au coût de **75** \$ chacun, pour une somme de **300** \$, madame la mairesse et 3 conseillers sont autorisés à participer à cette activité

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de juillet 2013 de la Gestion du territoire;
- Procès-verbal du 30 juillet 2013 du Comité consultatif d'urbanisme.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-08-238 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de lever la séance à 20h27.

Jean Fournei et resolu de lever la	a seance a 20n27.
ADOPTÉE	
Marie-Claude B-Nichols	Jeanne Briand
Mairesse	Greffière
/vc	
* <u>***</u> ***********	***************